

WattElse?

Électricité

Lumières

Syndicat

Énergie



Octobre 2025 Numéro #14

ON
vous
tient
au
courant

Jussat
Commune de Chanonat



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME



Chères collègues, chers collègues,

L'été s'achève avec une étape importante : le lancement concret des travaux du réseau de chaleur de la Tour d'Auvergne, après la pose de la première pierre en août dernier.

Alors que débute la période préélectorale, signe de fin de mandat pour les collectivités, le syndicat reste mobilisé : nos services fonctionnent pleinement et nos projets avancent.

Ce numéro met l'accent sur le géoréférencement des réseaux et la réforme anti-endommagement. Véritable enjeu de sécurité sur les chantiers, il nous amène à revenir sur les décisions prises en juin 2024, avec la création d'une cotisation spécifique pour financer le géoréférencement de l'éclairage public, afin de nous conformer à la réglementation.

Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL
Président de TE63

RéseadeChaleur

Ça se concrétise cet été !

Les travaux du tout premier réseau de chaleur de TE63 à La Tour d'Auvergne : une étape majeure pour la transition énergétique du territoire.

Pour marquer cette étape symbolique, les élus de la commune et de TE63 ont posé la première pierre de la chaufferie, le 13 août dernier.



Les travaux débuteront début octobre et s'étaleront sur environ huit mois.

La construction de la chaufferie ouvre le bal et sera suivie, au premier trimestre 2026, par la pose des réseaux. L'ensemble devrait être achevé à la fin de l'hiver 2025-2026, avec une inauguration prévue au printemps, en avril ou mai 2026.

Le réseau de chaleur de La Tour-d'Auvergne fera 830 mètres de long et alimentera sept bâtiments publics grâce à des sous-stations installées dans chacun d'eux. Parmi les sites raccordés, on trouve :

- la caserne de pompiers,
- la gendarmerie,
- le collège et l'école,
- un bâtiment intercommunal,
- ainsi que l'EHPAD et son extension.

Le réseau fonctionnera à plus de 90 % avec du bois énergie, ce qui représente un grand pas pour la transition énergétique de la commune.

ActusduMoment

Nouveaux arrivants

L'équipe de TE63 s'est agrandie !

Ce printemps, trois nouveaux collègues ont rejoint nos services et apportent chacun leurs compétences et leur dynamisme.

- Marie QUINTY a intégré le service Transition Énergétique le 19 mai 2025, en tant qu'assistante administrative, à la suite du départ d'un agent. Elle assure notamment le suivi du Contrat Chaleur Renouvelable et apporte son appui à l'ensemble des missions du service.
- Fanny DESRIVIERS a rejoint le service Finances en qualité de coordinatrice budgétaire et comptable, à la suite de la mutation d'un agent. Elle assiste le responsable du service dans l'élaboration et le suivi du budget principal, contribue à l'optimisation des pratiques comptables et prend en charge une partie des recettes et dépenses de fonctionnement.
- Alexandre COLLONNIER a intégré le service Transition Énergétique en tant que responsable du service. Anciennement au syndicat de Vendée (SYDEV), il met désormais son expertise technique et managériale au service des collectivités puydômoises pour les accompagner dans le développement de projets d'éclairage public, de réseaux de chaleur ou encore d'installations photovoltaïques.

Nous leur souhaitons la bienvenue !



Esquisse de la chaufferie bois de la Tour d'Auvergne

Gestion des réseaux

Aujourd'hui, la majorité des réseaux dits "secs" (électricité, télécommunications, éclairage public...) sont enterrés, pour des raisons de sécurité, d'esthétique et de résistance aux intempéries. Intervenir sans connaître leur emplacement exact expose à des risques humains et matériels importants.

TE63 s'engage donc dans une démarche de géoréférencement conforme à la réforme anti-endommagement, pour une gestion plus sûre et plus durable des réseaux.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La réforme DT-DICT est une mesure réglementaire importante en France visant à sécuriser les travaux effectués à proximité des réseaux (gaz, électricité, eau, télécommunications, etc). Cette réforme a pour objectif principal de prévenir les accidents et de garantir la sécurité des intervenants sur les chantiers ainsi que des infrastructures environnantes. Explications.

ENJEUX

La réforme renforce la sécurité des travaux pour éviter les accidents causés par une mauvaise identification des réseaux enterrés.

OBJECTIFS DE LA RÉFORME

Fournir la localisation précise des réseaux dans le périmètre des travaux pour :

PRÉVENIR LES ACCIDENTS HUMAINS

Les acteurs peuvent ainsi agir en sécurité par rapport aux réseaux identifiés

RÉDUIRE LES DOMMAGES MATÉRIELS

Pouvant entraîner des interruptions de service et des coûts de réparation élevés

FACILITER LA COORDINATION

Entre les différents acteurs en établissant des procédures claires et standardisées (DT-DICT)

PRINCIPES

CHANTIER IMPACTANT LES SOLS

Nécessitant des fouilles, du terrassement ou toute autre action qui impacte le sol sur une certaine profondeur

DÉCLARATION DE PROJET DE TRAVAUX (DT)

Réalisée en phase Étude
Permet de savoir si le projet est compatible avec les réseaux existants.
*Réalisée par le responsable du projet
Entre 1 et 3 mois avant le début des travaux*

DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX (DICT)

Permet de vérifier qu'il n'y a pas eu de changements sur l'emplacement du projet et les travaux envisagés.
*Réalisée par tous les exécutants des travaux
Au plus tard 9 jours avant le début des travaux*

À SAVOIR

Dans le Puy-de-Dôme, ENEDIS répond aux DT/DICT concernant le réseau électrique.

TE63, en tant qu'exploitant, répond à celles liées à l'éclairage public, à la signalisation lumineuse et aux réseaux de chaleur. Les réponses précisent la localisation des réseaux.

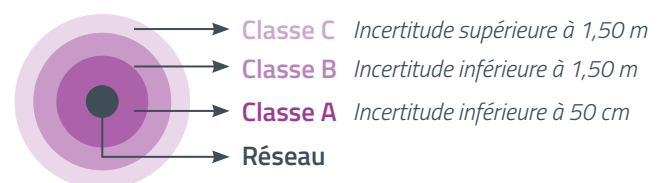
Depuis le 1^{er} juillet 2012, le recensement des exploitants de réseaux n'est plus tenu par les communes sur support papier : il se fait désormais en ligne sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

CLASSES DE PRÉCISION

On distingue trois classes de précision pour la localisation des réseaux.

La réforme impose désormais aux exploitants de réseaux de pouvoir fournir des plans DICT conformes à la classe A.

- Pour les communes de type urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020
- Pour les communes de type rurales à partir du 1^{er} janvier 2026



COMMUNES DU PUY-DE-DÔME SELON L'INSEE

Communes urbaines :

AIGUEPERSE	COUDES	LA MONNERIE-LE-MONTEL	ORCET	PUY-GUILLAUME	SAINT-GEORGES-DE-MONS
AMBERT	COURPIÈRE	LA ROCHE-BLANCHE	ORCINES	RIOM	THIERS
BILLOM	ENNEZAT	LEZOUX	PÉRIGNAT-SUR-ALLIER	SAINT-AMANT-TALLENDE	VERTAIZON
CHAMPEIX	ISSOIRE	MARINGUES	PERIGNAT-LÈS-SARLIÈVE	SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM	VEYRE-MONTON
CLERMONT-FD	LA BOURBOULE	MUR-SUR-ALLIER	PONT-DU-CHÂTEAU	SAINT-ELOY-LES-MINES	VIC-LE-COMTE

Communes rurales :

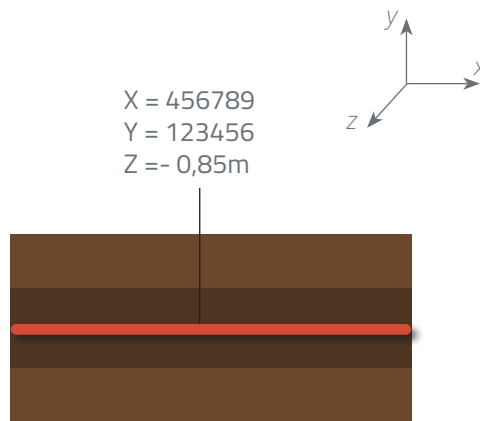
TOUTES LES AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

VOLVIC

GÉORÉFÉRENCEMENT

MÉTHODOLOGIE

Le géoréférencement des réseaux souterrains consiste à attribuer des coordonnées précises (X, Y, Z) aux réseaux souterrains pour les localiser avec exactitude sur une carte.



DÉTECTION SUR LE TERRAIN

Grâce à des outils de mesure de haute précision tels qu'une canne GPS GNSS RTK, un détecteur électromagnétique ou une canne topo

RELEVÉ DES COORDONNÉES

Les coordonnées X, Y (position) et Z (profondeur) sont mesurées avec une précision de quelques centimètres.

INTÉGRATION DANS LE SIG

Les données sont ensuite intégrées dans le SIG, ce qui permet de visualiser l'ensemble des réseaux enterrés et de les croiser avec d'autres informations : cadastre, voirie, aménagements futurs

LE GÉORÉFÉRENCEMENT DANS LE PUY-DE-DÔME

CONTEXTE

Depuis 2012, tous les nouveaux réseaux doivent être géoréférencés avec une précision classe A. Les réseaux plus anciens exploités par TE63 – l'éclairage public et la signalisation lumineuse – ne disposent pas encore de cette précision. Comme la loi impose de fournir la localisation des réseaux en classe A, TE63 doit traiter chaque demande individuellement, c'est-à-dire géoréférencer uniquement les parties de réseau concernées par la demande. Cette méthode reste conforme, mais elle coûte beaucoup plus cher qu'un géoréférencement complet de l'ensemble des réseaux d'éclairage public.

PROBLÉMATIQUE

Le géoréférencement complet des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse représente un coût élevé, estimé à environ 5 M€. **TE63 ne peut supporter seul un tel financement**, d'autant plus que les demandes de travaux de rénovation de l'éclairage public ont fortement augmenté depuis 2022.

SOLUTION

CRÉATION D'UNE COTISATION EXCEPTIONNELLE C3

POUR LES COMMUNES AYANT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Durée : 5 ans à partir de 2025

Représente une hausse des cotisation de 1€/habitant en moyenne

Permettra de financer 50% du coût du géoréférencement

CALCUL DE LA COTISATION C3 - GÉORÉFÉRENCEMENT

Catégorie	COMMUNES Type A	COMMUNES Type B ou C	Communes de type A Commune urbaine qui conserve + de 50% de la TCCFE		
Coût par foyer lumineux	5,00€	2,50€	Ambert	Clermont-Ferrand	Riom
Coût par carrefour à feux tricolores	100,00€	50,00€	Beaumont	Gerzat	Royat
			Chamalières	Issoire	Thiers
			Châtel-Guyon	Pont-du-château	

CONCLUSIONS

Cet effort partagé permettra d'engager le géoréférencement global des réseaux dans le département, au bénéfice de la sécurité, de la conformité et de la modernisation des infrastructures.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

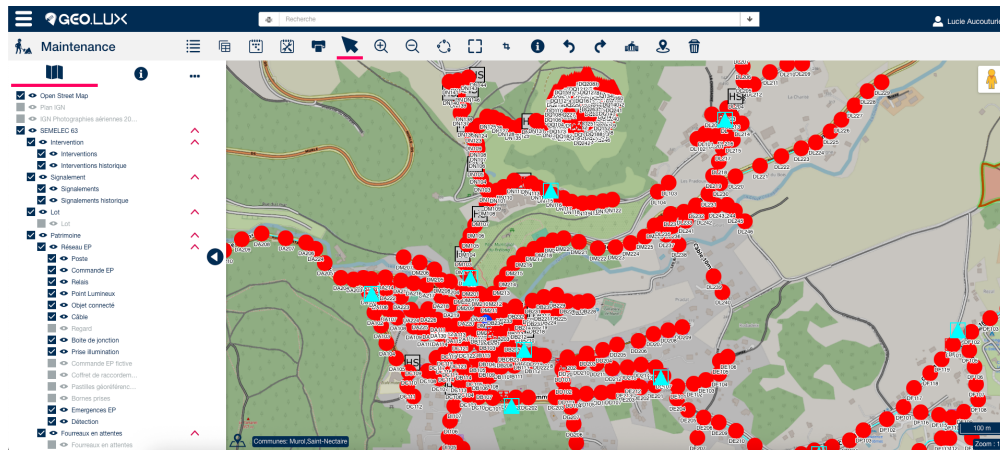
Une fois géoréférencés, ces réseaux sont intégrés dans un Système d'Information Géographique (SIG). Celui-ci ne sert pas seulement à sécuriser les travaux réalisés à proximité, mais aussi au syndicat pour centraliser et valoriser l'ensemble des informations sur son patrimoine.

FONCTIONNEMENT

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un outil qui permet de rassembler sur une carte interactive toutes les données liées à un territoire.

Concrètement, il ne se contente pas de montrer où sont situés les équipements (réseaux, éclairage public...) : il permet aussi d'y associer des informations utiles (date d'installation, état, interventions réalisées, photos, etc.).

Ainsi, le SIG devient un véritable tableau de bord du territoire, à la fois visuel et technique, qui facilite la gestion du patrimoine et la prise de décision.



NOUVELLE INTERFACE

Début 2025, TE63 a franchi une nouvelle étape en modernisant son Système d'Information Géographique (SIG). Cet outil offre désormais une vision complète et précise de l'ensemble du réseau d'éclairage public.

ÉVOLUTIONS POUR LE SYNDICAT ET LES ENTREPRISES :

INTERFACE MODERNISÉE +
ERGONOMIQUE

TABLEAUX DE BORD + COMPLETS
POUR UN MEILLEUR SUIVI

PRÉCISION DE L'IDENTIFICATION ET
DU SUIVI DES INFRASTRUCTURES

ÉVOLUTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS :

INTERFACE MODERNISÉE +
ERGONOMIQUE

BASE DE DONNÉES
MISE À JOUR

NOUVEAUX SYMBOLES
POUR IDENTIFICATION
+ RAPIDE

APPLICATION MOBILE
DISPONIBLE EN 2026

Et ce n'est qu'un début : de nouvelles fonctionnalités viendront progressivement compléter l'outil.

En modernisant son SIG, TE63 ne fait pas qu'améliorer la gestion de l'éclairage public : il construit une solution évolutive et durable, pensée pour accompagner les collectivités vers une gestion toujours plus efficace, innovante et tournée vers l'avenir.

FORMATION À L'UTILISATION DU SIG

Face à une forte demande, le service Éclairage Public a organisé, les 9 et 11 septembre dernier, deux sessions de formation dédiées à l'utilisation du nouveau Système d'Information Géographique (SIG), spécialement conçues pour les élus et les agents des collectivités.

D'une durée d'environ une heure chacune, ces sessions ont permis aux participants de se familiariser avec l'outil, de comprendre son fonctionnement et de découvrir son potentiel pour faciliter la gestion du territoire.

Au total, 150 élus et agents ont suivi ces formations en visioconférence, profitant d'un moment d'échange enrichissant et interactif.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu y assister, une vidéo de la formation est disponible sur l'extranet, permettant de bénéficier des mêmes informations à tout moment.

Si vous souhaitez suivre une formation similaire ou approfondir vos compétences sur cette thématique (ou d'autres), n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins : nous pourrions organiser des sessions sur mesure en fonction de vos demandes.

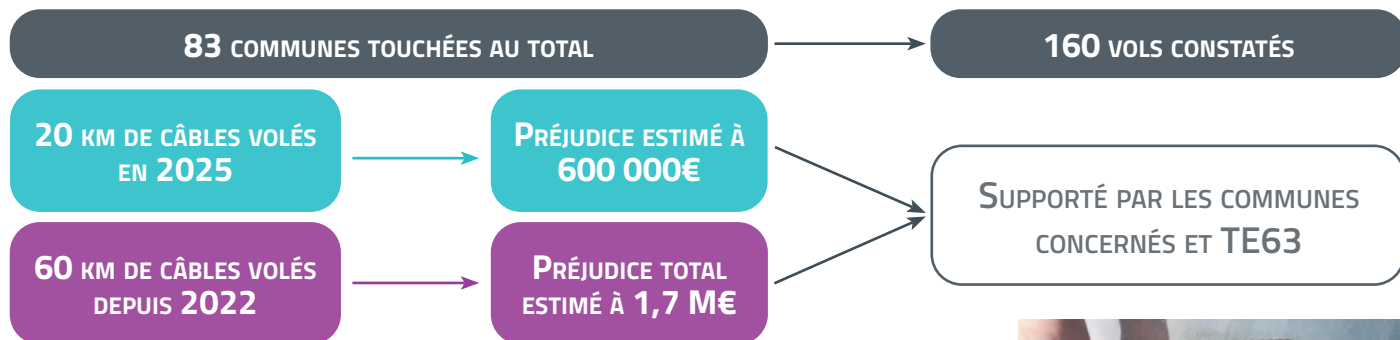
#HistoiredeTerritoire

À la différence des newsletters précédentes, cette dernière partie est consacrée à un sujet qui nous préoccupe profondément : le vol de câbles d'éclairage public.

Depuis 2022, le département du Puy-de-Dôme subit une vague inquiétante de vols et de dégradations visant ses infrastructures d'éclairage public et sportif. Les malfaiteurs ciblent en priorité les câbles électriques et les boîtiers de commande, pièces indispensables au bon fonctionnement de l'éclairage. Or, ce phénomène ne cesse de s'amplifier, avec une recrudescence particulièrement alarmante en 2024 et 2025.

Après avoir touché une cinquantaine de communes du Puy-de-Dôme en 2024, les actes de vandalisme se poursuivent et s'intensifient en 2025.

Cette situation met à rude épreuve les finances des communes touchées, qui peinent à faire face à ces coûts imprévus.



Malgré les nombreux signalements adressés aux autorités compétentes – à savoir la préfecture du Puy-de-Dôme, la gendarmerie, les instances judiciaires et le ministère de l'Intérieur –, la vague de vandalisme ne semble en aucun cas ralentir. Pire encore, elle prend de l'ampleur mois après mois. Bien que plusieurs départements soient confrontés à des actes similaires, le Puy-de-Dôme reste le seul territoire où ce phénomène persiste avec une telle intensité, sans aucun signe d'apaisement.

Cette situation a des conséquences dramatiques sur les communes, déjà gravement affectées par cette série de dégradations. En effet, **de nombreuses municipalités**, après avoir réparé à plusieurs reprises les installations vandalisées, **se retrouvent totalement découragées et financièrement épuisées**. Certaines préfèrent simplement ne plus remettre en service les installations, faute de moyens. Cette situation est particulièrement alarmante, car elle met directement en péril un service public fondamental : l'éclairage public et sportif, indispensable à la sécurité et à la vie locale.

Il faut rappeler que les **réparations sont financées par l'argent public** : taxes locales, subventions, impôts. L'éclairage public est un bien collectif, et chacun contribue à son financement. Ce vandalisme répété pèse donc sur l'ensemble des citoyens et fragilise un service public essentiel.



Exemple à Vic-le-Comte en 2024

Face à cette situation, **le syndicat TE63 a été contraint d'adopter une décision modificative de son budget, ajoutant 1,8 million d'euros en dépenses pour couvrir ces dégradations**. Une charge lourde, totalement incompatible avec la rigueur budgétaire imposée aux collectivités, et qui se fera au détriment d'autres projets attendus par les collectivités et leurs habitants.

Face à l'ampleur de ces actes, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme appelle chaque citoyen, élu et habitant du département à la plus grande vigilance. Le moindre comportement suspect doit être immédiatement signalé aux services municipaux, aux élus locaux, à TE63 ou à la gendarmerie.

Contactez-nous : contact@te63-sieg.fr - 04 73 34 24 10



36 rue de Sarliève

Centre d'affaires du Zénith - CS 20004

63808 CURNON D'Auvergne Cedex

Tél : 04 73 34 24 10

Mail : communication@te63-sieg.fr

Site internet : www.te63-sieg.fr



NEWSLETTER TRIMESTRIELLE

- Directeur de la publication : Sébastien GOUTTEBEL
- Rédaction et mise en page : Lucie AUCOUTURIER
- Tirage : 580 exemplaires
- Impression : Imprimerie Porçu
- ISSN n° 2967-3062
- Dépôt légal : 10/2025